

N° 90

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU C.L.O.C.A.

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

14 DECEMBRE 2022

Date de la Convocation :

8 DECEMBRE 2022

Date d'affichage de la
convocation :

8 DECEMBRE 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 14 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha EL YAGOUBI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Céline CHASSIN
Suzanne JAUNET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Sarah SABOURIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	François DAZELLE
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Valentin Guillaume	pouvoir à	Marc HONORÉ
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

Etait absente :

Maëva CRUZ

Secrétaire de séance : Olivier LE GOFF

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 24

Membres représentés : 10

Membres absents : 1

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/12/2022

N° 090

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU C.L.O.C.A.

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 05/12/2022

Considérant que la Ville apporte un soutien financier important aux associations affiliées à une fédération sportive.

Considérant ce soutien, en plus de la mise à disposition des installations à titre gratuit, se traduit par une subvention de fonctionnement et le cas échéant une subvention exceptionnelle liée à projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 17 000 € au C.L.O.C.A.
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que cette subvention est inscrite au budget 2022.

Fait et délibéré à Achères, le 14 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Délibération publiée le :

21 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20221214-090DEL22_CLOCA-DE
Date de réception préfecture : 21/12/2022